

Territoires du Ruanda Urundi .
Résidence du Ruanda .

N° 978/A.I.M.O.

ASTRIDA

6468

Kigali, le 30 avril 1940.

Objet :
Installation Banyaruanda
au Kivu .

Monsieur l'Administrateur Territorial .

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement a décidé la reprise de la propagande en faveur de l'installation de Banyaruanda dans les 37.000 Hectares réservés du domaine du C.N.Ki., dont fait partie le Gishari .

Dans le restant du domaine de cet organisme, il ne peut être question d'une immigration dirigée . Il va de soi cependant que des travailleurs Banyaruanda peuvent continuer à s'y prendre avec leur famille aux fins d'y quérir du travail chez les colons . Ce mouvement doit même être largement encouragé par les autorités locales.

En conséquence , vous voudrez bien reprendre, avec tout le zèle et le doigté requis , la propagande antérieure, en vous inspirant des décisions préconisées jadis .

J'insiste pour que vous mettiez tout en oeuvre afin d'amorcer dès maintenant un mouvement solide et progressif . Avisez les intéressés que les immigrants seront confiés au Gishari à la sollicitude d'un fonctionnaire du Ruanda .

Je n'ignore pas que , dans les débuts , vous vous heurterez à des obstacles , à des résistances souvent tenaces . Il vous appartient de les surmonter en faisant montre de persévérance et de patience .

Vous voudrez bien pour le 4 ou 5 juin prochain me faire tenir un rapport succinct sur les premières répercussions de la reprise de la propagande dans les milieux indigènes et me fournir éventuellement une première liste des candidats à l'émigration. (Prière d'indiquer le nombre des femmes et des enfants désireux de les rejoindre par la suite) .

Messieurs les Administrateurs Territoriaux de : Kigali, Nyanza, Astrida, Ntangugu, Kisenyi, Ruhengeri, Biwaba, Kibungu.

Pour le Résident du Ruanda en Route
L'Administrateur Territorial Principal
G. Sandrart ,

G. Sandrart